



UNIVERSITÀ DI CORSICA - PASQUALE PAOLI
ECOLE DOCTORALE 377
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

Le contrat doctoral et les aides CTC aux doctorants

Présentation du 11 juin 2009 (Pr J. Costa)

**BP 52 – 20250 Corti (France) – E.mail : ecole.doctorale@univ-corse.fr
<http://univ-corse.fr>**

Le contrat doctoral

décret 2009-464 du 23-04-2009

Bénéficiaire : tout étudiant inscrit en 1^{ère} année de thèse à partir de sept 2009, sans condition d'âge ou de date d'obtention du Master.

Contrat écrit (CDD) offrant toutes les garanties sociales et une rémunération minimum garantie.

Durée totale du contrat : 3 x 1 an. Il pourra être prolongé d'une durée maximale d'un an pour des raisons particulières liées soit à la thèse, soit à la vie personnelle du doctorant.

Le contrat doctoral

Les obligations de l'Université

Le contrat doctoral est un contrat unique et identique pour tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

L'employeur (Université) devra proposer au doctorant toutes les formations nécessaires à l'accomplissement de ses missions, que ce soit la préparation de sa thèse ou les activités complémentaires qui lui seront confiées et, également, assurer une préparation à l'insertion professionnelle.

Le contrat doctoral

Le service du doctorant contractuel

Activités de base :

Service exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat assorti d'une vulgarisation de ses travaux au sein de l'établissement

Activités complémentaires :

Service annuel égal au sixième de la durée annuelle de travail effectif fixé par le décret 2000-815 du 25-08-2000

Le contrat doctoral

Nature des activités complémentaires

- Enseignement (idem ex-moniteur) : 64h eqTD.
- Diffusion de l'information scientifique et technique.
- Valorisation des résultats de la recherche.
- Missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

Le contrat doctoral : rémunérations minimales selon activités arrêté du 23 avril 2009

	Contrat doctoral 2009		Allocation de recherche sans et avec monitorat
	€ coût total / Univ	€ Net / doctorant	Net €
Activités de base	2227,46	1357,43	1357,02
Activités de base + activités complém	2676,03	1630,80	1633,70

Aide au doctorant

Les possibilités de financements

1) Financement Etat

2) Financement CTC : dispositif CEE

Programme « Corse Esprit d'Entreprise »

Aide au doctorant

Les possibilités de financements

1) Financement Etat

2) Financement CTC : dispositif CEE

Programme « Corse Esprit d'Entreprise »

Aide au doctorant

Les possibilités de contrat doctoral à l'UCPP

1°) Financement Etat

241.192 € = Masse salariale transférée en 2009 par l'Etat dans le cadre de la LRU. Inclus les allocations de recherche + monitorats des doctorants inscrits en 2006, 2007 et en 2008.

Part disponible en octobre 2009 \approx 16.000

Soit un rompu pour l'équivalent de 2 contrats doctoraux (activités de base + activités compl).

Aide au doctorant

Les possibilités de financements

- 1) Financement Etat
- 2) Financement CTC : dispositif CEE
Programme « Corse Esprit d'Entreprise »

Le programme CEE

le programme CEE (2009-2013) couvre tout le champ du supérieur du Bac+2 au post-doctorat. Il mobilise des financements régionaux et européens. Il a été élaboré conjointement par l'ADEC et la DFER. A travers ce programme, l'objectif visé par la CTC est double :

- inciter les entreprises insulaires à franchir le pas qui consiste à prendre le risque d'embaucher sur des postes d'encadrement et de recherche,
- amener nos étudiants à se tourner vers le monde de l'entreprise.

Le programme CEE

Le comité de pilotage

Finalité

Faciliter le traitement des dossiers et optimiser la conduite du programme CEE

Emettre des avis avant décision du Conseil Exécutif

Prise en charge du suivi des mesures.

Composition

Pdt ADEC – C exéc Ensgt 2nd Form prof et apprenti

– C exéc Ensgt Sup Recher Langue et Culture corse

– Bureau ADEC – UCPP – DRRT – DAET.

Membres invités selon dossiers (services, offices ou agence de la CTC – partenaires socio-économiques ou institutionnels)

Aide au doctorant

Les possibilités de financements

1) Financement Etat

2) Financement CTC : dispositif CEE

Programme « Corse Esprit d'Entreprise »

a) Financement DFER

b) Financement ADEC

Aide au doctorant

Les possibilités de financements

1) Financement Etat

2) Financement CTC : dispositif CEE

Programme « Corse Esprit d'Entreprise »

a) Financement DFER

a.1) Financement DFER – UNIV

a.2) Financement DFER – INRA

b) Financement ADEC

Aide au doctorant

Les possibilités de financements

1) Financement Etat

2) Financement CTC : dispositif CEE

Programme « Corse Esprit d'Entreprise »

a) Financement DFER

a.1) Financement DFER – UNIV

a.2) Financement DFER – INRA

b) Financement ADEC

Aide au doctorant

Financement DFER-UNIV (mesure 1.2)

Objectifs : permettre aux doctorants UCPP, les meilleures conditions pour mener leurs travaux de recherche - Faire progresser la connaissance du milieu régional sous ses différents aspects

Eligibilité et critères :

- être **doctorant UCPP** (1^{ère} inscription).
- aucune autre ressource (chômage, aide, salaire...)
- parcours ensgt supérieur et motivation (classique)
- sujet en adéquation avec la politique scientifique de l'UCPP, avec les pôles de dvpt régionaux ou avec les projets soutenus par l'Etat et la CTC .

Aide au doctorant

Financements DFER-UNIV

Mesure 1.2 : Montant annuel global de 160.000 €
= 5 CDD de mêmes caractéristiques que les
contrats doctoraux : 3 ans + prolongation 1 an –
Montant net = 1630,80 €/mois (activités de base +
complémentaires) – Employeur gestionnaire =
UCCP - Localisation du doctorant : équipes UCPP.
Ce sont des contrats doctoraux

Mesure 1.4 : Montant annuel global de 64.000 €
= 2 CDD pour post-doctorants

- Fongibilité des mesures 1.2 et 1.4
- Concertation CS, ED a posteriori.

Le contrat doctoral

Instruction & Attribution : Calendrier

<http://www.univ-corse.fr>

Attribution (Financements Etat et DFER-Univ):
Attribution par le Président UCPP sur proposition du directeur de l'ED après avis du conseil de l'Ecole

Instruction : Calendrier

16 juin 09 : Appel à candidatures

16 juill 09 : Retours impératifs

20-25 juill 09 : Transmission aux UMR et ERT

01-10 sept 09 : Classements par les UMR et ERT

10-20 sept 09 : Classement par l'ED et transmission
au Président UCPP pour attribution.

1^{er} octobre 2009 : début du contrat.

Le contrat doctoral

Le dossier unique de candidature

Notice individuelle

Attestation de ressources ou de non ressource

Curriculum vitae

Lettre de motivation pourquoi une thèse?

Projet de recherche (complété et visé par le directeur de thèse) :

- présentation explicite du sujet finalité, méthodologie et problématique; intérêt scientifique; caractère innovant... (max 1 page)
- adéquation avec la politique scientifique de l'UCPP
- Intérêt de la recherche dans le cadre du développement régional (max 1 page).

Le contrat doctoral

Les possibilités de financements

1) Financement Etat

2) Financement CTC : dispositif CEE

Programme « Corse Esprit d'Entreprise »

a) Financement DFER

a.1) Financement DFER – UNIV

a.2) Financement DFER – INRA

b) Financement ADEC - Entreprises

Aide au doctorant

Financement DFER-INRA (mesure 1.5)

Objectifs : permettre à 1 doctorant (inscrit à UCPP ou ailleurs), les meilleures conditions pour mener ses travaux - Faire progresser la connaissance du milieu régional sous ses différents aspects.

Eligibilité et critères :

Mêmes items et caractéristiques mais adaptés à la politique scientifique et administrative de l'INRA.
Aucune disposition de concertation avec l'UCCP.

Instruction et Attribution

Sous la seule autorité de l'INRA.

Aide au doctorant

Les possibilités de financements

- 1) Financement Etat
- 2) Financement CTC : dispositif CEE
Programme « Corse Esprit d'Entreprise »
 - a) Financement DFER
 - a.1) Financement DFER – UNIV
 - a.2) Financement DFER – INRA
 - b) Financement ADEC - Entreprises

Financement ADEC (mesure 1.1)

Aide régionale recherche doctorant – entreprise

<http://www.corse.fr>

Objectifs pour les entreprises :

- leur permettre d'accueillir un doctorant pour mener une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique,
- de renforcer ses capacités de recherche et d'innovation.

Objectifs pour les doctorants :

- leur permettre de mener ses travaux de recherche dans les meilleures conditions
- leur permettre une meilleure intégration dans le monde économique

Financement ADEC (mesure 1.1)

Aide régionale recherche doctorant – entreprise

Bénéficiaires localisés obligatoirement en Corse :
Entreprises – Partenaires socio-économiques à caractère public, semi public ou associatif –
Syndicats professionnels....

Etudiants concernés :

- être doctorant (1^{ère} inscription) **UCPP** ou ailleurs
- aucune autre ressource (chômage, aide, salaire...)
- travaux intéressant le développement économique de la Corse dans le respect des orientations du contrat de projet (actions collectives, pôles de compétitivité, innovation...).

Financement ADEC (mesure 1.1)

Aide régionale recherche doctorant - entreprise

Mesure 1.1 : Montant annuel global de 192.000 €
= 6 subventions de 32.000 €/an versées durant 3 ans aux entreprises au titre de la prise en charge partielle du salaire du doctorant en CDI ou CDD (code du travail art. D121.1.d) - Salaire brut > 35.000 €/an à la discrétion de l'entreprise .

Mesure 1.3 : Montant annuel global de 128.000 €
= 4 subventions pour post-doctorant
Fongibilité des mesures 1.1 et 1.3

Financement ADEC (mesures 1.1 & 1.3)

Aide régionale recherche doctorant – entreprise

<http://www.corse.fr>

Attribution

Conseil Exécutif sur proposition du comité de pilotage sur la base d'un classement opéré par l'ADEC après avis de l'École doctorale concernée.

Calendrier

19 juin : appel à candidatures par l'ADEC

17 juill : Dépôt des dossiers par entreprises auprès de l'ADEC

fin juill : avis de l'ED concernée – classement par l'ADEC – transmission au comité de pilotage

sept : transmission au Conseil Exécutif

oct : versement de la subvention aux entreprises